

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 782

1^{er} avril 2008

SOMMAIRE

3 Roues	37507	Live S.à r.l.	37520
Adelaide Holdings S.à r.l.	37499	L.M.I. Reconstruction Luxembourg	37536
Aramis International S.à r.l.	37490	Maclean S.A.	37516
Association pour la Représentation des In- térêts du Personnel du Centre socio-édu- catif de l'Etat, A.s.b.l.: ARI.	37523	Management & Services Office S.à r.l. ...	37521
Baneco S.A.	37514	Management & Services Offices S.à r.l. ...	37520
BE4 S.à r.l.	37520	Mega Services S.à r.l.	37536
Café Bloen Eck S.à r.l.	37513	Milano Properties S.A.	37527
Calcipar S.A.	37507	Millenium Futures S.A. Holding	37508
Ceram Center s.à r.l.	37507	Minor Participations S.à r.l.	37521
Compagnie Internationale pour le Déve- loppement et la Coopération S.A.	37523	Moca S.A.	37490
Dakimo II S.A.	37529	Mon S.A.	37525
Dakimo S.A.	37528	Orifarm S.A.	37524
Diatec International S.A.	37509	Paramount Holding S.à r.l.	37523
Divonne Properties S.A.	37527	Pluri-Promotions S.A.	37515
DWS GO Asia S.A.	37511	Portolux	37507
Eurosoft S.A.	37507	Pyrénées S.A. Holding	37508
Global Logistic Solutions Luxembourg S.A.	37517	Quainton Funding S.à r.l.	37499
GRB S.A.	37517	Riviera Hotel Investments S.A.	37527
Haken Lighthouse	37498	Sibret Finance S.à r.l.	37516
Hellespont International S.A.	37525	Sirius AK S.à r.l.	37509
Iermsdrefer Stiffchen, S.à r.l.	37513	Stocks and Bonds Investments S.A. Hold- ing	37508
Intex S.A.	37528	Tabor Funding S.à r.l.	37498
Iris Real Estate S.A.	37536	Tailo Investments S.A.	37515
L1 SL (Lux) 1 S.à r.l.	37529	Transac-Bois S.A.	37511
La Table de Léon S.à r.l.	37522	Trupial Invest S.A.	37514
Le Domaine S.à r.l.	37499	Vanguard Trademark Holdings	37513
		YSA-Holding A.G.	37508

Moca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 73.639.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1 février 2008

Les actionnaires de la société anonyme MOCA S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à Strassen, en date du 1^{er} février 2008, ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

- Le siège social est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie

Strassen, le 1^{er} février 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Les actionnaires

Référence de publication: 2008033258/503/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08013. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Aramis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 136.638.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, the twenty fifth of January,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, with registered office as at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA acting in its capacity as general partner of the INDUSTRI KAPITAL 2007 GP LP which in turn is the General Partner of the following Limited Partnerships, all governed under the Law of England and Wales:

INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP I

INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP II

INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP III

INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP IV

and also acting as agent of IK 2007 IAB CO-INVESTMENT AB.

The founders are here represented by Mr Regis Galiotto, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» («the Company») which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is ARAMIS INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial,

commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, including authorising its subsidiaries to do the same; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1 The Company's capital is set at EUR 12.500,- (twelve thousand and five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25,- (twenty five Euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

8.3. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance in the United Kingdom than managers in attendance in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing in the United Kingdom cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders decisions

Art. 15. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

Subscription - Payment

Thereupon INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, prenamed, acting on the above capacity, represented by Mr Regis Galiotto by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe in the name and on behalf of INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV and IK 2007 IAB CO-INVESTMENT AB to the 500 (five hundred) shares which will be allocated as above, and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	No of shares	Nominal share capital (EUR)
INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP I	119	3,025.-
INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP II	113	2,850.-
INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP III	126	3,175.-
INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP IV	141	3,450.-
IK 2007 IAB CO-INVESTMENT AB	1	25.-
	500	12,500.-

so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 12.500,- EUR (twelve thousand and five hundred euros) as was certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager for an undetermined duration of the Company:

Mr James Yates, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 22nd of June 1972 in Chelmsford, England

Mr Andrew Townend, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 31st of December 1971 in Mirfield, England

Mr Xavier Pauwels, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on the 21st of December 1971 in Brussels, Belgium

Mr Philippe Leclercq, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on the 18th of May 1968 in Liège, Belgium

Mr Christopher Masek, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, United Kingdom, born on the 22nd of March 1964 in Boston, United States of America

Mr Dan Soudry, with professional address at 6, rue Christophe Colomb, F-75008 Paris, born on the 10th of August 1970 in Rabat, Morocco

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2) The Company shall have its registered office at L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, ayant son siège social au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, agissant en sa qualité de «General Partner» de INDUSTRI KAPITAL 2007 GP LP, lui-même agissant en sa qualité de «General Partner» des «Limited Partnerships» suivants, régis par le droit anglais:

INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP I

INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP II

INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP III

INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP IV

ainsi qu'en tant qu'agent de IK 2007 IAB CO-INVESTMENT AB,

Fondateurs ici représentés par Monsieur Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera ARAMIS INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée, incluant des autorisations à ses filiales pour faire la même chose; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), représenté par 500 (cinq cent) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants assistant du Royaume-Uni soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant au Royaume-Uni ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, pré-nommée, agissant en sa qualité référencée ci-dessus, représentée par Monsieur Regis Galiotto, en vertu de la procuration ci-dessus référencée,

a déclaré souscrire au nom et pour le compte de INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV et de IK 2007 IAB CO-INVESTMENT AB 500 (cinq cents) parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	No de parts souscrit	Capital (EUR)
INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP I	119	3.025,-
INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP II	113	2.850,-
INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP III	126	3.175,-
INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED PARTNERSHIP IV	141	3.450,-
IK 2007 IAB CO-INVESTMENT AB	1	25,-
	500	12.500,-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérant pour une durée indéterminée

Monsieur James Yates, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 22 juin 1972 à Chelmsford, Angleterre

Monsieur Andrew Townend, avec adresse professionnelle 5, Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 31 Décembre 1971 à Mirfield, Angleterre

Monsieur Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 21 Décembre 1971 à Bruxelles, Belgique

Monsieur Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique

Monsieur Christopher Masek, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 22 mars 1964 à Boston, Etats-Unis d'Amérique,

Monsieur Dan Soudry, avec adresse professionnelle au 6, rue Christophe Colomb, F-75008 Paris, France, né le 10 août 1970 à Rabat, Maroc.

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, Relation: LAC/2008/4140. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008032895/211/414.

(080034564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Tabor Funding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: MXN 400.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 133.152.

Extrait du procès-verbal de décision adoptée par l'Associé Unique de la Société tenue au siège social le 31 janvier 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Associé Unique de la Société tenue au siège social en date du 31 janvier 2008 qu'il a été décidé, de nommer avec effet immédiat KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590 aux fonctions de réviseur d'entreprises de la Société, pour une période illimitée et pour la première fois pour la période s'achevant au 31 décembre 2007. Ce mandat en tant que réviseur d'entreprises, remplace le mandat de commissaire aux comptes préalablement accordé par l'Associé Unique en date du 30 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 février 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

P. Hobler

Référence de publication: 2008032995/1138/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Haken Lighthouse, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.659.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, tenue le 31 janvier 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. Approbation de la démission de M. Mikael Holmberg comme administrateur au conseil d'administration;
2. Approbation de la démission de Mme Nadine Gloesener comme administrateur au conseil d'administration;
3. Approbation de la démission de M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société;
4. Election de M. Peter Engelberg demeurant au 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange au Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration;
5. Election de M. Gilles Wecker demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration;
6. Ré-élection de M. Pierre Arens comme administrateur au conseil d'administration;
7. Election de MODERN TREUHAND S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société.

F. Finnegan / G. Wecker.

At the Ordinary General Meeting of shareholders, held on January 31st, 2008, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mr Mikael Holmberg as director of the company;
2. To accept the resignation of Mrs Nadine Gloesener as director of the company;
3. To accept the resignation of Mr Gilles Wecker as the statutory auditor of the company;
4. To appoint Mr Peter Engelberg, residing 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange in Luxembourg, as a new director of the company;
5. To appoint Mr Gilles Wecker, residing 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxemburg as a new director of the company;
6. To re-elect Mr Pierre Arens as director of the company;
7. To appoint MODERN TREUHAND S.A. situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg as new statutory auditor of the company.

F. Finnegan / G. Wecker.

Référence de publication: 2008033544/1369/32.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06681. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Quanton Funding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 400.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 130.518.

Extrait du procès-verbal de décision adoptée par l'Associé Unique de la Société tenue au siège social le 31 janvier 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Associé Unique de la Société tenue au siège social en date du 31 janvier 2008 qu'il a été décidé, de nommer avec effet immédiat KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590 aux fonctions de réviseur d'entreprises de la Société, pour une période illimitée et pour la première fois pour la période s'achevant au 31 décembre 2007. Ce mandat en tant que réviseur d'entreprises, remplace le mandat de commissaire aux comptes préalablement accordé par l'Associé Unique en date du 23 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 février 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

P. Hobler

Référence de publication: 2008032996/1138/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07413. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Le Domaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 27.488.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des associés tenue le 16 août 2007 à 14.00 heures

Conformément à l'article 10 des statuts coordonnés, l'Assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Sergio Pitisci, demeurant 12, rue du Général Jourdan, B-6700 Weyler pour une durée de un an.

Pour copie conforme

CONTINENTAL REAL ESTATE COMPANY LUXEMBOURGEOISE / UNION FINANCIERE IMMOBILIERE

G. Glesener, N. Abid / G. Glesener, A. Sherwani

Référence de publication: 2008033006/1128/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, réf. LSO-CJ08765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Adelaide Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 136.733.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighth February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Alex N.J. van Zeeland, a private employee with professional address at 64, rue Principale, L-5367, Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Such appearing party, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name ADELAIDE HOLDINGS S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by general meeting of the shareholders;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription-payment

Thereupon, Alex N.J. van Zeeland, prenamed declares to subscribe for 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, with a nominal value of EUR 1 (1 euro) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro).

The amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:

Mr Alex N.J. van Zeeland, a private employee with professional address at 64, rue Principale, L-5367, Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Miss Laure Bossu, private employee, born in Strasbourg (France) on June 2nd, 1979, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;

2. The registered office of the Company is set at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Alex N.J. van Zeeland, employé privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 64, rue Principale, L-5367, Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination ADELAIDE HOLDINGS S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au

profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1 (une euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société pourra racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales de la Société qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant toute autre personne ou entité comme son mandataire par écrit que ce soit par courrier, télégramme, télex, téléfax ou par courrier électronique.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par courrier ou par téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare le bilan et le compte des pertes et profits ainsi qu'un inventaire donnant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, du commissaire aux comptes (s'il y en a un) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intermédiaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

Souscription - libération

Sur ce, M. Alex N.J. van Zeeland, prénommé déclare souscrire à 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1 (une euro) chacune et de les libérer intégralement par versement en numéraire d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro).

La somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euro) est à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents Euro.

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:

M. Alex N.J. van Zeeland, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 64, rue Principale, L-5367, Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg,

Madame Laure Bossu, employée privée, née à Strasbourg (France) le 2 juin 1979, demeurant professionnellement au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

2. Le siège social de la Société est fixé au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. N.J. van Zeeland, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008. Relation: LAC/2008/6290. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008034575/211/410.

(080036241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

Calcipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 22.611.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 20 décembre 2007

Le Conseil d'Administration a décidé:

De transférer, à compter du 1^{er} janvier 2008, le siège social de la Société du 11B, bd Joseph II, à L-1840 Luxembourg, à l'adresse suivante:

9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Référence de publication: 2008033233/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Eurosoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niedercorn, 106, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 24.026.

3 Roues, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 52, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 14.889.

Portolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4552 Niedercorn, 15, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 16.500.

Ceram Center s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 38, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 14.126.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugements du 24 janvier 2008 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes:

Raison sociale Siège social

1. EUROSOFTE S.A., L-4570 Niedercorn, 106, rue Gansen
2. 3 ROUES S.à r.l., L-4025 Esch-sur-Alzette, 52, route de Belvaux
3. PORTOLUX S.à r.l., L-4552 Niedercorn, 15, rue de l'église
4. CERAM CENTER S.à r.l., L-4025 Esch-sur-Alzette, 38, route de Belvaux

Les mêmes jugements ont ordonné la publication de ces derniers par extrait au Mémorial et la mise des frais à la charge du Trésor.

M^e D. Léonard

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008033237/5201/39.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01044. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01046. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01047. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01049. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

(080034678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

(080034679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

(080034682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Millenium Futures S.A. Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.877.

Pyrénées S.A. Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.880.

Stocks and Bonds Investments S.A. Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.885.

YSA-Holding A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 113.748.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Suivant jugements rendus par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, en date du 9 janvier 2008, le Tribunal a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes et a mis les frais à charge du Trésor:

1- MILLENIUM FUTURES S.A. HOLDING avec siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, dénoncée en date du 1^{er} décembre 2003,

2- PYRENEES S.A. HOLDING avec siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, dénoncée en date du 1^{er} décembre 2003,

3- STOCKS AND BONDS INVESTMENTS S.A. HOLDING avec siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, dénoncée en date du 1^{er} décembre 2003,

4- YSA-HOLDING AG, établie et ayant son siège social à L-4930 Bascharage, 10, boulevard J.F. Kennedy, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

M^e N. Chouhad

Le liquidateur

Référence de publication: 2008034169/8730/38.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02062. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02064. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02067. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02068. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

(080036075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

(080036078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

(080036079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Diatec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 39.706.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 5 février 2008, que l'Assemblée a pris entre autres les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Stefano Corvo, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2006.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Stefano Corvo en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent Thill, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent Thill en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 1^{er} mars 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Davide Murari en qualité d'Administrateur et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Stefano De Meo, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Vincent Thill, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Stefano Corvo, dirigeant d'entreprise, demeurant à l- 38100 Trento (Italie) Piazza delle Erbe 2, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Septième résolution

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg

Luxembourg, le 14 février 2008.

Le conseil d'administration

S. De Meo / V.Thill

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008033242/43/47.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07403. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Sirius AK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 123.644.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

A comparu:

La société à responsabilité limitée HOLDING AKEMIS S.à r.l., avec siège social à L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.447,

ici représentée par son gérant Monsieur Aymeric Kempf, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener.

Seule associée de la société à responsabilité limitée SIRIUS AK S.à r.l., avec siège social à L-1631 Luxembourg, 15, rue Glesener, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.644 (NIN 2007 2400 683),

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 408 du 20 mars 2007,

au capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts sociales

La société à responsabilité limitée HOLDING AKEMIS S.à r.l., représentée comme dit ci-avant, cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit cent (100) parts sociales pour le montant de dix mille quatre cent quatre-vingt-seize Euros (€ 10.496,-) à Monsieur Christian Rivet, administrateur de sociétés, demeurant à F-57155 Marly, 1A, allée des Pins.

Est intervenu au présent acte:

Monsieur Christian Rivet, prénommé, lequel déclare accepter la prédite cession de parts sociales.

Monsieur Christian Rivet est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

La cédante, la société à responsabilité limitée HOLDING AKEMIS S.à r.l., représentée comme dit ci-avant, déclare avoir reçu de la part de Monsieur Christian Rivet le montant de dix mille quatre cent quatre-vingt-seize Euros (€ 10.496,-) avant la passation des présentes et en l'absence du notaire instrumentant, ce dont quittance et titre.

Monsieur Aymeric Kempf, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter au nom de la société la prédite cession de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite l'associé unique, Monsieur Christian Rivet, prénommé, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts intervenue, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Les parts sociales sont toutes attribuées à Monsieur Christian Rivet, administrateur de sociétés, demeurant à F-57155 Marly, 1A, allée des Pins.

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Aymeric Kempf de son poste de gérant. Pleine et entière décharge lui est conférée pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian Rivet, administrateur de sociétés, demeurant à F-57155 Marly, 1A, allée des Pins.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Kempf, C. Rivet, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 24 janvier 2008, Relation: ECH/2008/76. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 janvier 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008033930/201/61.

(080036102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Transac-Bois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 53.877.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 7 janvier 2008, que

1. Mess. Philippe Sage, demeurant au no. 16, rue du Château, F-Messein, Patrick Malgras, demeurant rue du Pont, F-Willeroncourt, et Mme Marlène Coster, épouse Massin, demeurant au no. 68, avenue Marthe - La Madeleine, F-Laneuveville D^t Nancy, ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs sortants, ATLANTICA HOLDING S.A., ZI Centre d'Affaires le 2000, L-3378 Livange, CHANNEL HOLDINGS INC, Belize-City, Belize, et l'administrateur et administrateur-délégué la société DOREEM VENTURES CORP., Belize City, Belize.

2. Monsieur Gerald Malgras, 68, avenue Marthe - La Madeleine, F-Laneuveville D^t Nancy, a été nommé en tant que commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes sortant, Monsieur Monsieur Pascale Bonnet, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2009.

3. Le siège social a été fixé au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008033244/1051/28.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00393. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

DWS GO Asia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 131.545.

—
RECTIFICATION

In the year two thousand and eight, on the 28th February.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

OSIRIS TRUSTEES LIMITED, having its registered office at P.O. Box 437, Seaton House, 19 Seaton Place, St. Helier Jersey JE4 OZE, Channel Islands, acting in its capacity of trustee of iStructure II TRUST,

herein represented by Mr Rolf Caspers and/or Mrs Anja Lakoudi whose professional address is 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in St. Helier, Jersey on 6 September 2007.

The said power of attorney remains annexed to the instrument of incorporation more fully identified below.

Preliminary statement

By virtue of an instrument incorporating a company attested by the attesting notary on 11 September 2007, No 1199/2007 of her protocol, registered at Esch-sur-Alzette on 13 September 2007, reference: EAC/2007/10885, published in the Mémorial (Official Journal) C No 2294 of 12 October 2007, the party present, named and described above, incorporated a société anonyme (public limited company) named DWS GO ASIA S.A., which is entered in the Register of Commerce and Companies under No B 131.545.

It is necessary to amend the name of the sole shareholder so that it reads as follows:

In the English version:

OSIRIS TRUSTEES LIMITED, having its registered office at P.O. Box 437, Seaton House, 19 Seaton Place, St. Helier Jersey JE4 OZE, Channel Islands, acting as trustee of iStructure II TRUST.

In the German version:

OSIRIS TRUSTEES LIMITED, mit Sitz in P.O. Box 437, Seaton House, 19 Seaton Place, St. Helier Jersey JE4 OZE, Channel Islands, handelnd als Trustee für iStructure II TRUST.

The party present, acting as aforesaid, declares that all the other matters recorded in the said instrument of incorporation remain unchanged and requests that the notary place the present amendment on record wherever necessary.

Costs

The costs, disbursements, charges and fees relating to the present instrument shall be borne by the company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English and followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendacht, am sechszwanzigsten Februar.

Sind vor Maître Blanche Moutrier, Notarin mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Großherzogtum Luxemburg),

erschienen:

OSIRIS TRUSTEES LIMITED, mit Gesellschaftssitz in P.O. Box 437, Seaton House, 19 Seaton Place, St. Helier Jersey JE4 OZE, Channel Islands, handelnd als Trustee für iStructure II TRUST,

hier vertreten durch Herrn Rolf Caspers und/oder Frau Anja Lakoudi, mit beruflicher Anschrift in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg,

aufgrund einer am 6. September 2007 in St. Helier, Jersey ausgestellten Vollmacht.

Welche Vollmacht der vorliegenden und nachfolgend ausführlicher beschriebenen Gründungsurkunde beigegeben bleibt.

Einleitende Ausführung

Gemäß einer am 11. September 2007 von der beurkundenden Notarin aufgenommenen Gesellschaftsgründungsurkunde, mit der Nummer 1199/2007 ihres Verzeichnisses, eingetragen in Esch-sur-Alzette am 13. September 2007, Referenz: EAC/2007/10885, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2294 vom 12. Oktober 2007, hat der vorbezeichnete Komparent eine Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung DWS GO ASIA S.A. gegründet, welche im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 131.545 eingetragen ist.

Es ist angezeigt, den Namen des Alleinaktionärs in dem Sinne zu berichtigen, dass er wie folgt lautet:

in der englischen Fassung:

OSIRIS TRUSTEES LIMITED, having its registered office at P.O. Box 437, Seaton House, 19 Seaton Place, St. Helier Jersey JE4 OZE, Channel Islands, acting as trustee of iStructure II TRUST.

in der deutschen Fassung;

OSIRIS TRUSTEES LIMITED, mit Sitz in P.O. Box 437, Seaton House, 19 Seaton Place, St. Helier Jersey JE4 OZE, Channel Islands, handelnd als Trustee für iStrucutre II TRUST.

Der Komparent, in seiner vorerwähnten Eigenschaft, erklärt, dass die besagte Gründungsurkunde ansonsten unverändert bleibt und bittet die Notarin, die vorliegende Berichtigung nach Form rechtens zu vermerken.

Kosten

Die mit der vorliegenden Urkunde verbundenen Kosten, Auslagen, Lasten und Vergütungen gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem unterzeichneten Notar nach Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache in Wort und Schrift mächtig ist, bescheinigt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache und darauf folgend in deutscher Übersetzung verfasst worden ist; auf Ersuchen des gleichen Erschienenen wird festgelegt, dass im Falle von Divergenzen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich ist.

Gezeichnet: A. Lakoudi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 27 février 2008, Relation: EAC/2008/2826. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2008.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008033424/272/80.

(080035044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Vanguard Trademark Holdings, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.320.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale de la Société tenue en date du 14 janvier 2008

L'assemblée:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 14 janvier 2008 au: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

VANGUARD TRADEMARK HOLDINGS

Signatures

Référence de publication: 2008033246/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Iermsdrefer Stiffchen, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Café Bloen Eck S.à r.l.).

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 2, Gilsdorfer Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 114.090.

—
L'an deux mille huit, le treize février.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée CAFE BLOEN ECK, S.à r.l avec siège social à L-9186 Stegen, 1, route de Diekirch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} février 2006, publié au Mémorial C numéro 953 du 16 mai 2006,

L'assemblée est composée de Madame Mireille Baltes, employée privée, née à Ettelbruck le 30 juin 1967, demeurant à L-9186 Stegen, 2, Medernacherstrooss.

Laquelle comparante déclare agir en tant que seul et unique associée de la société prédésignée et requiert le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit ses résolutions prises sur ordre du jour conforme.

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société à L-9366 Ermsdorf, 2 Gilsdorfer Strooss et par conséquence de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Ermsdorf».

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en IERMSDREFER STIFFCHEN, S.à r.l. et par conséquence de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de IERMSDREFER STIFFCHEN, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Baltes, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 14 février 2008, Relation: DIE / 2008 / 1377. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 février 2008.

F. Unsen.

Référence de publication: 2008033454/234/34.

(080034897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Baneco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 134.404.

L'an deux mille huit, le trente janvier.

S'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANECO S.A., dont le siège social est situé à L-8522 Beckerich, 6 Jos Seylerstrooss (2^{ème} étage), constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 7 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Numéro 104 du 15 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 134.404.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Berckmans, administrateur, demeurant à L-2542 Luxembourg, 32, rue des sources,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Koen Andries, administrateur, demeurant à B-1090 Bruxelles, 131/2d Heymboschlaan, en Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gontran Stiernon; administrateur, demeurant à B-1380 Lasne (Planenoit), 1, rue du Clos du trou du renard, en Belgique.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-2314 Luxembourg, 29, Place de Paris.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-2314 Luxembourg, 29, Place de Paris.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

J.-P. Berckmans / K. Andries / G. Stiernon

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008033247/8539/40.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03369. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Trupial Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 44.669.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 1^{er} février 2008

- Transfert de siège au 22, rue Goethe, L - 1637 Luxembourg avec effet immédiat. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRUPIAL INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008033277/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08421. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pluri-Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 134.587.

L'an deux mille huit, le trente janvier.

S'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANECO S.A., dont le siège social est situé à L-8522 Beckerich, 6 Jos Seylerstrooss (2^{ème} étage), constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 14 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Numéro 163 du 22 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 134.587.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Berckmans, administrateur, demeurant à L-2542 Luxembourg, 32, rue des sources,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Koen Andries, administrateur, demeurant à B-1090 Bruxelles, 131/2d Heymboschlaan, en Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gontran Stiernon; administrateur, demeurant à B-1380 Lasne (Planenoit), 1, rue du Clos du trou du renard, en Belgique.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-2314 Luxembourg, 29, Place de Paris.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-2314 Luxembourg, 29, Place de Paris.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

J.-P. Berckmans / K. Andries / G. Stiernon

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008033248/8539/40.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03365A. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Tailo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 135.109.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu au siège social le 11 février 2008

Transfert du siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAILO INVESTMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008033278/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08426. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Sibret Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 116.576.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 06 juillet 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SIBRET FINANCE SARL, tenue au siège social, en date du 6 juillet 2007 que:

- Décision a été prise de transférer le siège social de la société du 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

- ST KILDA SA, domicilié à Suites 21/22, Maluaga, Alofi, Niue, ici représentée par Monsieur Geoffrey Henry, expert comptable demeurant professionnellement 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a cédé 500 parts sociales de SIBRET FINANCE SARL, en faveur de Monsieur Roger Greden, demeurant 4 A, rue de l'Ouest, L2273 Luxembourg.

- Décision a été prise d'accepter la démission de M. Geoffrey Henri son poste de gérant, avec effet au 06 juillet 2007.

- Décision a été prise de nommer aux fonctions de gérant, avec effet au 06 juillet 2007 et pouvoir de signature individuelle pour tous les actes relatifs à la société, M. Roger Greden, demeurant 4 A, rue de l'Ouest, L2273 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

R. Greden

Gérant

Référence de publication: 2008033249/1334/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03329. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Maclean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.273.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 décembre 2007

L'assemblée a renouvelé le mandat des administrateurs

- Philippe Lorenz employé, demeurant à Bastogne (Belgique)

- Josiane Mewissen, employée, demeurant à Tongeren, (Belgique)

- Christel Di Marco, employée, demeurant à Wiltz (GR-D-Luxembourg)

leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2010.

L'assemblée décide de transférer le siège social à route d'Esch, 7-11 à L 1470 Luxembourg

L'assemblée a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes MAS Sàrl 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg (n° RCS B 91999) jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2007.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008033250/4615/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03853. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

GRB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.458.

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 20 juin 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société EFFIGI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 20 juin 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 20 juin 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 24 septembre 2007.

GRB S.A.

DMC S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

S. Boulhais / M. Limpens

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008033585/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08995. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Global Logistic Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 136.653.

STATUTS

L'an deux mille huit, le treize février.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch;

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée LCA LUXEMBOURG II S.à r.l., avec siège social à L-9061 Ettelbruck, 26, rue Michel Rodange, constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1364 du 23 décembre 2003, ici représentée par son gérant technique, Monsieur Daniel Schiltges, employé privé, née à Clervaux le 23 janvier 1960, demeurant à L-9061 Ettelbrück, 26, rue Michel Rodange;

2. Monsieur Thierry Mottet, administrateur de société, né à Waremme le 10 août 1959, demeurant à L-6834 Biwer, 7, Buergaass.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Forme - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de GLOBAL LOGISTIC SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Ettelbruck.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Art. 3. La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet:

- l'entreposage de marchandises en tout genre;
- l'activité d'agence en douane;
- la représentation fiscale;
- l'exécution de travaux administratifs;
- tout genre d'activités en logistique;
- l'activité d'agence d'auxiliaire de transport;

et l'exécution de toutes opérations immobilières, mobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social principal respectivement pouvant le favoriser.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros.

Il est divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) euros chacune.

Forme et transmission des actions

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Les actions restent nominatives jusqu'à leur entière libération.

Modifications du capital social

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Conseil d'Administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télé-copieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Commissaire

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille huit.

Assemblées générales

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à onze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille neuf.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Dividendes intérimaires

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Dispositions générales

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Art. 17. Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. La société à responsabilité limitée LCA LUXEMBOURG II S.à r.l., préqualifiée, cinquante actions	50
2. Monsieur Thierry Mottet, préqualifié, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément. Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1. Monsieur Thierry Mottet, administrateur de société, né à Waremme (Belgique), le 10 août 1959, demeurant à L-6834 Biver, 7, Buergaass;

2. Monsieur Daniel Schiltges, employé privé, né à Clervaux le 23 janvier 1960, demeurant à L-9061 Ettelbrück, 26, rue Michel Rodange;

3. Madame Nathalie Szturma, employée privée, née à Villerupt (France), le 13 mars 1967, époux de Monsieur Daniel Schiltges, demeurant à L-9061 Ettelbrück, 26, rue Michel Rodange.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE GENERALE DE MARNACH S.à r.l., avec siège social à L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B97.209.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

5) Est nommée administrateur-délégué, Madame Nathalie Szturma, prénommée.

6) Le siège social est établi à L-9061 Ettelbrück, 26, rue Michel Rodange.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schiltges, Mottet, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 14 février 2008. Relation: DIE / 2008 / 1374. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 février 2008.

F. Unsen.

Référence de publication: 2008033423/234/141.

(080034861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

MSO, Management & Services Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.013.

Résolution unique

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social du

13, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg

au

48-50, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008033251/7955/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07834. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

**Live S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BE4 S.à r.l.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.739.

L'an deux mille huit, le quatorze février.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach,

A comparu:

La société BLUECHIP VENTURES LLC, ayant son siège social à New Jersey 07962-1982, Etats-Unis, immatriculée au registre de New Jersey (Etats-Unis) sous le numéro 0600156332,

ici représentée par Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 février 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée BE4 S.à r.l., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 77.739.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg en date du 8 septembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 120 du 16 février 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par notaire instrumentant en date du 26 juin 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 770 du 23 juillet 2003.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de changer la dénomination sociale de la société en LIVE S.à r.l. et par conséquent de modifier la première phrase de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (phrase 1^{er}). Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LIVE S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Verelst, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 février 2008, Relation: ECH/2008/198. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 février 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008033974/201/39.

(080036070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Management & Services Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.227.

Résolution unique

Les actionnaires décident de transférer le siège social du

13, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg

au

48-50, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008033252/5406/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07832. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Minor Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 123.394.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 décembre 2007

The sole partner of the Company has taken the following resolutions:

1. Resignation of managers

The resignations of Mr Christian Bühlmann, with professional at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, Mr Alexandre Taskiran with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, and Mr Thierry Triboulot with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg as managers of the Company are approved.

2. Appointment of managers

- Mr Jean Bernard Zeimet, born in Luxembourg on 5 March 1953, statutory auditor, with professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

- Mr Etienne Gillet, born in Bastogne (Belgium) on 19 September 1968, chartered accountant, with professional address at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and

- Mr Alain Charlier, born in Visé (Belgium) on 17 July 1954, chartered accountant, residing at 8, Grand Rue, L-9905 Troisvierges,

are appointed as managers of the Company.

The Company will be in any circumstances validly bound towards third parties by the signature of any manager acting individually.

3. Transfer of registered office

The registered office of the Company is transferred from 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg to 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.

Suivi de la traduction française:

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 20 décembre 2007 que:

1. Démission des gérants

Les démissions de M. Christian Bühlmann demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, M. Alexandre Taskiran demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg et M. Thierry Triboulot demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg en tant que gérants de la Société sont approuvées.

2. Nomination des gérants

- Monsieur Jean Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 5 mars 1953, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

- Monsieur Etienne Gillet, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, expert comptable, demeurant professionnellement au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Alain Charlier, né à Visé (Belgique) le 17 juillet 1954, expert comptable, demeurant au 8, Grand Rue, L-9905 Troisvierges,

sont nommés en qualité de gérants de la Société.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de chaque gérant agissant seul.

3. Transfert de siège

Le siège social de la Société est transféré du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032688/4933/52.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06660. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

La Table de Léon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 17, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.156.

L'an deux mille huit, le quinze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Laurent Trenti, gérant de sociétés, né à Metz, (France), le 8 octobre 1963, demeurant à F-57710 Tressange, 2, rue St Exupery,

ici représenté par Madame Odile Gallo, qualifiée ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procurations, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

2.- Madame Odile Gallo, gérante de sociétés, née à Montcy Notre Dame, (France), le 20 septembre 1963, demeurant à F-57710 Tressange, 2, rue St Exupery.

Laquelle comparante, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LA TABLE DE LEON S.à r.l., ci-après la «Société»), avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.156, a été constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 6 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1660 du 7 août 2007,

et que les statuts ont modifiés par le notaire instrumentant en date du 26 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 23 du 5 janvier 2008.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-3237 Bettembourg, 17, rue de la Gare, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Bettembourg.»

37523

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cents euros, sont à charge de la Société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. Gallo, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2008, Relation GRE/2008/839. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008033443/231/41.

(080034796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Compagnie Internationale pour le Développement et la Coopération S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 37.026.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation entre:

Société domiciliée: COMPAGNIE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA COOPERATION S.A.

Société Anonyme Holding

73, Côte d'Eich

L-1450 Luxembourg RCS Luxembourg : B 37 026

et

Domiciliataire: FIRST TRUST

Société Anonyme

73, Côte d'Eich

L-1450 Luxembourg RCS Luxembourg: B 80 068

a pris fin avec effet au 12 février 2008.

Fait à Luxembourg, le 12 février 2008.

FIRST TRUST

Signature

Référence de publication: 2008033253/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Association pour la Représentation des Intérêts du Personnel du Centre socio-éducatif de l'Etat, A.s.b.l.:

ARI., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 27A, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg F 6.921.

En date de ce jour les statuts de l'association sans but lucratif ARI ont été modifiés sur le point suivant:

Art. 1^{er}. Son siège social est établi à Pontpierre, 27A, rue de Mondercange L-4395 Pontpierre

Référence de publication: 2008033255/7353/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00608. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Paramount Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 120.989.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 20 décembre 2007

The Partners of the Company have taken the following resolutions:

1. Resignation of managers

The resignations of Mr Christian Bühlmann, with professional address at 127, rue de Muehlenbach, L-2168 Luxembourg, Mr Thierry Triboulot, with professional address at 127, rue de Muehlenbach, L-2168 Luxembourg and Mr Alexandre Taskiran with professional address at 127, rue de Muehlenbach, L-2168 Luxembourg as managers of the Company are approved.

2. Appointment of managers

- Mr Jean Bernard Zeimet, born in Luxembourg on 5 March 1953, statutory auditor, with professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

- Mr Etienne Gillet, born in Bastogne (Belgium) on 19 September 1968, chartered accountant, with professional address at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and

- Mr Alain Charlier, born in Visé (Belgium) on 17 July 1954, chartered accountant, residing at 8, Grand Rue, L-9905 Troisvierges,

are appointed as managers of the Company.

The Company will be in any circumstances validly bound towards third parties by the signature of any manager acting individually.

3. Transfer of registered office

The registered office of the Company is transferred from 127, rue de Muehlenbach, L-2168 Luxembourg to 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.

Suivi de la traduction française:

Il résulte des résolutions des associés du 20 décembre 2007 que:

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de chaque gérant agissant seul.

1. Démission des gérants

Les démissions de M. Christian Bühlmann demeurant professionnellement au 127, rue de Muehlenbach, L-2168 Luxembourg, M. Thierry Triboulot demeurant professionnellement au 127, rue de Muehlenbach, L-2168 Luxembourg et de M. Alexandre Taskiran demeurant professionnellement au 127, rue de Muehlenbach, L-2168 Luxembourg en tant que gérants de la Société sont approuvées.

2. Nomination des gérants

- Monsieur Jean Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 5 mars 1953, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

- Monsieur Etienne Gillet, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, expert comptable, demeurant professionnellement au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Alain Charlier, né à Visé (Belgique) le 17 juillet 1954, expert comptable, demeurant au 8, Grand Rue, L-9905 Troisvierges,

sont nommés en qualité de gérants de la Société.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de chaque gérant agissant seul.

3. Transfert de siège

Le siège social de la Société est transféré du 127, rue de Muehlenbach, L-2168 Luxembourg au 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008032689/4933/53.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06658. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Orifarm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.645.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 30 octobre 2007

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 29, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008033254/1128/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Mon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 65.771.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} février 2008

Les actionnaires de la société anonyme MON S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à Strassen, en date du 1^{er} février /2008, ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

- Le siège social est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie

Strassen, le 1^{er} février 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Les actionnaires

Référence de publication: 2008033259/503/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Hellespont International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 125.466.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de HELLESPONT INTERNATIONAL S.A., R.C.S Luxembourg Numéro B 125.466 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 955 du 23 mai 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2007, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Corinne Peyron, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie Dupont, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt (53.880) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions trois cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 5.388.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre millions sept cent mille euros (EUR 4.700.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions trois cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 5.388.000,-) représenté par

cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt (53.880) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à dix millions quatre-vingt-huit mille euros (EUR 10.088.000,-), avec émission correspondante de quarante-sept mille (47.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de quatre millions sept cent mille euros (EUR 4.700.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions trois cent quatre-vingt-huit mille euros (EUR 5.388.000,-) représenté par cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt (53.880) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à dix millions quatre-vingt-huit mille euros (EUR 10.088.000,-), avec émission correspondante de quarante-sept mille (47.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Cette augmentation a été intégralement souscrite et libérée comme suit:

- à concurrence de dix-huit mille huit cents (18.800) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, par un apport en nature consistant dans l'apport de quarante pourcent (40 %) des actions de la société de droit italien IMMOBILIARE STEFAN S.r.l., ayant son siège social au 15, Via Mazzini, 51 016 Montecatini-Terme (PT), Italie, par Madame Tina Parlanti, demeurant au 5, via Pasolini, 51037 Montale (Italie),

ici représenté par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Montale, le 22 janvier 2008.

- à concurrence de dix-huit mille huit cents (18.800) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, par un apport en nature consistant dans l'apport de quarante pourcent (40 %) des actions de la société de droit italien IMMOBILIARE STEFAN S.r.l., ayant son siège social au 15, Via Mazzini, 51 016 Montecatini-Terme (PT), Italie, par Monsieur Vasco Lorenzi, demeurant au 5, via Pasolini, 51 037 Montale (Italie),

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Montale, le 22 janvier 2008.

- à concurrence de neuf mille quatre cents (9.400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, par un apport en nature consistant dans l'apport de vingt pourcent (20%) des actions de la société de droit italien IMMOBILIARE STEFAN S.r.l., ayant son siège social au 15, Via Mazzini, 51 016 Montecatini-Terme (PT), Italie, par Monsieur Stefano Lorenzi, demeurant au 5, via Pasolini, 51 037 Montale (Italie),

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Montale, le 22 janvier 2008.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le janvier 2008 par la FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD ET KLEIN, réviseurs d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de l'apport ci-dessus mentionnée est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égales au nombre au nombre et à la valeur nominale des 47.000 actions nouvelles de € 100,- à émettre en contrepartie de l'apport.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente résolutions précédentes, l'article 3 alinéa 2 et suivants sont supprimés et l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à dix millions quatre-vingt-huit mille euros (EUR 10.088.000,-) divisé en cent mille huit cent quatre-vingt (100.880) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Droit d'apport

L'apport en nature consistant dans des actions d'une société de capitaux de droit italien ayant son siège social sur le territoire d'un Etat membre de l'Union Européenne.

Les dites parts représentant au moins soixante-cinq pour cent du capital social antérieurement émis de la société de capitaux préqualifiée

La Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 septembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, C. Peyron, S. Dupont, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008. LAC/2008/8518. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008033960/5770/96.

(080035845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

Milano Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 85.733.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 2008 que:

- Le siège social de la société est établi 3, rue Belle Vue L-1227 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008033256/5878/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08780C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Divonne Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 89.187.

—
EXTRAIT

La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT avec siège social au 7, Val Sainte Croix, 1371 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 40 312, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social de la société DIVONNE PROPERTIES S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 89 187 a été dénoncé, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 février 2008.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008033257/536/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08477. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Riviera Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.795.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu au siège social le 25 janvier 2008

1. Transfert du siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat.
2. Le Conseil d'Administration a accepté la démission de Mr. Karel Heeren de son poste d'administrateur de la société avec effet au 13 décembre 2007.
3. Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a été coopté comme administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Karel Heeren, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIVIERA HOTEL INVESTMENTS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008033269/3258/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08286. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Intex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.721.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires du 26 février 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société INTEX S.A., tenue le 26 février 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, Luxembourg au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco Cameroni, Monsieur Umberto Cerasi et Mademoiselle Katiuscia Carraesi de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat.
3. L'Assemblée accepte la démission de Madame Eva Reysenn de son poste de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat.
4. L'Assemblée nomme:

Administrateurs:

- M. Jacopo Rossi, employé privé, né le 20 avril 1972 à San Dona di Piave (Italie), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- M. Daniele Mariani, employé privé, né le 3 août 1973 à Ascoli Piceno (Italie), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, Administrateur;
- M. Lorenzo Gianello, juriste, né le 25 décembre 1976 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, Administrateur;

Commissaire aux Comptes:

- M. Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008033902/58/36.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01340. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Dakimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 71.978.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} février 2008

Les actionnaires de la société anonyme DAKIMO S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à Strassen, en date du 1^{er} février 2008, ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

- Le siège social est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie

Strassen, le 1^{er} février 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Les actionnaires

Référence de publication: 2008033260/503/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Dakimo II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 89.335.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} février 2008

Les actionnaires de la société anonyme DAKIMO II S.A., réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à Strassen, en date du 1^{er} février 2008, ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

Le siège social est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie

Strassen, le 1^{er} février 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Les actionnaires

Référence de publication: 2008033261/503/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07991. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

L1 SL (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 136.681.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of February

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

L1 SENIOR LIVING (LUXEMBOURG) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, in the process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg,

represented by M^e Habiba Boughaba, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company L1 SL (LUX) 1 S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name L1 SL (LUX) 1 S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the

Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety

will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on 31st March at 4.00 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it is being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179(2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number of shares	Payment per share EUR
L1 SENIOR LIVING (LUXEMBOURG) S.à r.l.	500	25.-
Total		12,500.-

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Managers:

- Mr Cevdet Caner, director, born in St Polen (Austria) on July 29th, 1973, residing at 2, rue Honoré Labande, 98000 Monaco;
- Mr Pierre Schill, director, born in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg) on August 10th, 1957, residing at 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on December 31st, 2008.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huitième jour du mois de février

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

L1 SENIOR LIVING (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue Nicolas Adam, L-1114 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par M^e Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée L1 SL (LUX) 1 S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de L1 SL (LUX) 1 S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion

de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée, (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Dans l'hypothèse où, et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le 31 mars de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier

exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé le nombre de parts sociales inscrit à côté de son nom:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement par part sociale EUR
L1 SENIOR LIVING (LUXEMBOURG) S.à r.l.	500	25,-
Total		12.500,-

Les parts souscrites sont ainsi entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la société. Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents (EUR 12,500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, rue Nicolas Adam, L-1114 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants:

- M. Cevdet Caner, administrateur, né à St Polen (Autriche) le 29 juillet 1973, demeurant à 2, rue Honoré Labande, 98000 Monaco;
- M. Pierre Schill, administrateur, né à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) le 10 août 1957, demeurant à 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Boughaba, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, LAC/2008/8042. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008034038/242/360.

(080035629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

L.M.I. Reconstruction Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 126.543.

—
Extrait de l'assemblée générale du 1^{er} décembre 2007

L'associé unique décide de transférer le siège social de la social à L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008033262/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Iris Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 45.171.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu au siège social le 25 janvier 2008

1. Transfert du siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat.

2. Le Conseil d'Administration a accepté la démission de Mr. Karel Heeren de son poste d'administrateur de la société avec effet au 13 décembre 2007.

3. Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a été coopté comme administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Karel Heeren, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRIS REAL ESTATE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008033270/3258/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08369. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.

Mega Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 84.407.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue le 22 juin 2002 avec Fiduciaire FIDUFISC est résiliée, le siège social jusqu'alors fixé au 7, Grand-rue à L-1661 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 février 2008.

*Pour extrait conforme**Pour la Société FIDUFISC SA/FORIG SC**C. Wetzel*

Référence de publication: 2008033284/4906/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080034250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2008.